



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



2020-12-02

Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance régulière du mois de novembre tenue ce **mercredi 2e jour du mois de décembre 2020 à 13 h 00**, en l'édifice Henri-Bourassa, sis au 266 de la rue Viger, à Papineauville, Québec, à laquelle sont présents messieurs les conseillers Alain Gamache, maire de la Municipalité de Lochaber Canton, Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon, monsieur Gilles Tremblay maire de la Municipalité de Chénéville et Carol Fortier, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Roxanne Lauzon, le secrétaire trésorier adjoint et directeur général adjoint, monsieur Jocelyn Robinson, le directeur du développement du territoire, monsieur Marc Carrière, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Émilie Welburn, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à messieurs les conseillers.

ORDRE DU JOUR

1. **Moment de réflexion**
2. **Ouverture de la séance (décision)**
3. **Adoption de l'ordre du jour (décision)**
4. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière tenue le 4 novembre et de la séance d'ajournement tenue le 11 novembre 2020 (décision)**
5. **Gestion administrative et humaine**
 - 5.1 **Ressources financières**
 - 5.1.1 Remboursement des dépenses des conseillers (décision)
 - 5.1.2 Approbation des comptes et ratification des chèques émis (ou en cours) par la MRC pour le mois de novembre 2020 (décision)
 - 5.1.3 Approbation des jetons de présence et des frais de déplacement – Période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2020 pour les élus (décision)
 - 5.1.4 Approbation des jetons de présence et des frais de déplacement – Période du 1^{er} juillet au 30 novembre 2020 pour les non-élus (décision)
 - 5.1.5 Approbation des frais de déplacement – Comité administratif – Règlement numéro 166-2019 – Période du 1^{er} juillet au 30 novembre 2020 (décision)
 - 5.1.6 Processus « Vente pour taxes 2020 » - Dépôt du rapport synthèse (information)
 - 5.1.7 Renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications (PG Solutions) pour l'année 2021 (décision)

- 5.1.8 Offres de services – Services juridiques pour l’année 2021 – Autorisation (décision)
- 5.1.9 Adhésion annuelle à l’Union des Municipalités du Québec (UMQ) – Autorisation (décision)
- 5.1.10 Non-renouvellement des contrats 707-101-1500, 707-101-1778 et 401-133-1775 – Groupe DL Solutions Informatiques (décision)
- 5.1.11 Octroi de contrat de surveillance 9-1-1, d’entretien Firmware et du parc informatique - Autorisation (décision)
- 5.1.12 Renouvellement du plan de garantie prolongée pour l’entretien annuel du réseau de téléphonie IP de la MRC de Papineau – Contrat avec SSP Télécom Inc (décision)
- 5.1.13 Renouvellement du contrat « Diffusion des matrices graphiques 2021 » - Groupe Azimut – Autorisation (décision)

5.2 Ressources humaines

- 5.2.1 Dépôt de la banque de temps des employés en date du 24 novembre 2020 (information)
- 5.2.2 Fin de la probation de l’inspecteur en prévention des incendies conformément à la convention collective de la MRC et de l’entente conclue (décision)
- 5.2.3 Séminaire de formation « Hâbiletés politiques en gestion en sécurité incendie » prévu le 11 décembre 2020 - Autorisation (décision)
- 5.2.4 Proposition d’une activité pour l’équipe de la MRC de Papineau le 10 décembre 2020 – Dépôt d’une offre de services – Autorisation budgétaire (décision)

5.3 Ressources matérielles

- 5.3.1 Déplacement de la fibre – Nouvelle caserne de pompiers à Saint-André-Avellin – Estimation de l’entreprise C3F Télécom inc. (décision)
- 5.3.2 Achat d’une imprimante pour l’Agente de développement social – Ratification (décision)

5.4 Évaluation foncière

- 5.4.1 Examen du rôle d’évaluation (facultatif et obligatoire) 2021-2022-2023 des municipalités concernées – Recommandation (décision)

6. Gestion stratégique

6.1 Organisation de la MRC

- 6.1.1 Pandémie COVID-19 – Mesures mises en place auprès des ressources humaines de la MRC (décision)
- 6.1.2 Budget 2021 de la MRC de Papineau – Suivis sur les discussions tenues lors de la séance de travail du Conseil des maires le 18 novembre 2020 (discussions)
- 6.1.3 Bilan sur les priorités 2020 du Comité administratif et identification des priorités 2021 (discussions)
- 6.1.4 Révision de la Politique d’achat de la MRC de Papineau – Dépôt du projet proposé (recommandation)
- 6.1.5 Rapport des dossiers RénoRégion (PRR) – Programmation 2020-2021 (information)

6.2 Développement du milieu

- 6.2.1 Plan d’action gouvernement pour l’inclusion économique et la participation sociale (PAGIÉPS) – Mesure 13.1 – Augmenter le



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire –
Acceptation du rôle d'organisme fiduciaire (décision)

**6.2.2 Politique de soutien aux projets structurants (PSPS, FRR volet
2) – Programme « Fonds d'urgence COVID-19»**

6.2.2.1 Club de Curling de Thurso – Frais de démarrage –
Demande d'aide financière (décision)

6.2.2.2 Marathon Canadian de Ski – Événement 2021 –
Demande d'aide financière (décision)

6.3 Développement économique

6.3.1 Pacte d'amitié – Entente avec Garde-Rivière de l'Outaouais –
2021-2022 (décision)

6.3.2 Projet « Papineau Numérique » - État de situation et suivis
(information)

6.3.2.1 Projet « Papineau Numérique », phase 1 – Factures
mensuelles de BC2 Tactique – Ratification (décision)

6.3.2.2 Fonds à large bande universelle – Préparation de la
demande de subvention – Octroi d'un contrat
d'accompagnement – Services professionnels en
ingénierie (décision)

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 Adhésion au Fond des municipalités pour la biodiversité –
Recommandation (décision)

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 Demande du coordonnateur à la sécurité publique (décision)

6.5.2 Projet « Guide du citoyen » - Initiative de la Sûreté du Québec –
Suivi à la rencontre tenue le 25 novembre 2020 (décision)

6.6 Transport

7. Correspondance

8. Diverses demandes d'appui

8.1 Agrandissement de l'école Saint-Cœur de Marie de Ripon et construction
d'une nouvelle école primaire à Papineauville – Appui à deux projets
prioritaires pour la région de la MRC de Papineau – Municipalité de
Papineauville (décision)

8.2 Complexité de la préparation de la reddition de compte – Municipalité de
Notre-Dame-de-Bonsecours (décision)

8.3 Soutien aux propriétaires de relais de motoneige – MRC de Mékinac
(décision)

8.4 Demande à la Sûreté du Québec – Budget alloué aux activités de
prévention et de patrouilles nautiques – MRC Vallée-de-la-Gatineau
(décision)

9. Calendrier des rencontres

9.1 Dépôt du calendrier des rencontres de décembre 2020 (information)

9.2 Déroulement de la soirée prévue lors de la séance du Conseil des maires
prévue le 16 décembre 2020 (information)

10. Sujets divers

10.1 Plan de développement intégré de la rivière Petite-Nation – Demande
d'aide financière pour compléter le diagnostic réalisé en 2016
(recommandation)

11. Période de questions et propos des membres

12. Levée de la séance (décision)



1. MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur le Préfet invite les membres du Comité administratif à se recueillir dans le cadre d'un moment de réflexion.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2020-12-337

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

La séance soit et est déclarée ouverte.

Adoptée.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CA-2020-12-338

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE
TENUE LE 4 NOVEMBRE ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT
TENUE LE 11 NOVEMBRE 2020**

CA-2020-12-339

ATTENDU les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 4 novembre 2020 et de la séance ajournée tenue le 11 novembre 2020 sont déposés au cahier des membres à titre d'information;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Les procès-verbaux de la séance régulière tenue le 4 novembre 2020 et de la séance ajournée tenue le 11 novembre 2020 soient et sont adoptés tel que rédigés et consignés aux archives de la MRC de Papineau.

Adoptée.

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET HUMAINE

5.1 Ressources financières

**5.1.1 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES CONSEILLERS ET DES
REPRÉSENTANTS DE COMITÉS**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 9 décembre prochain à 9h.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

5.1.2 APPROBATION DES COMPTES ET RATIFICATION DES CHÈQUES ÉMIS (OU EN COURS) PAR LA MRC POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2020

CA-2020-12-340

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

La liste des chèques du mois de novembre 2020, soit les numéros 23083 à 23137 totalisant un montant de 415 940.45 \$, la liste des prélèvements, soit les numéros 1420 à 1440, totalisant un montant de 78 261.18 \$ ainsi que les salaires pour le mois de novembre 2020 soient et sont adoptés :

Salaires au 7 novembre 2020	17 145.17 \$
Salaires au 14 novembre 2020	17 796.47 \$
Salaires au 21 novembre 2020	18 201.93 \$
Salaires au 28 novembre 2020	17 845.20 \$
Salaires des élus–novembre 2020	17 627.97 \$
Total des salaires	88 616.74 \$
Comptes fournisseurs (chèques)	415 940.45 \$
Comptes fournisseurs (prélèvements)	78 261.18 \$
TOTAL DES COMPTES ET CHÈQUES	494 201.63 \$

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.3 APPROBATION DES JETONS DE PRÉSENCE ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – PÉRIODE DU 1^{ER} OCTOBRE AU 30 NOVEMBRE 2020 POUR LES ÉLUS

CA-2020-12-341

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement 166-2019 « Rémunération additionnelle pour participation à une commission, un comité, un organisme mandataire ou supramunicipal », le rapport sur les jetons de présence des élus, pour la période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2020, soit ratifié;

QUE :

Le kilométrage effectué par les membres du Conseil des maires pour assister à une réunion de différentes instances reconnues, durant la période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2020, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 9 du règlement 166-2019;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.



5.1.4 APPROBATION DES JETONS DE PRÉSENCE ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 30 NOVEMBRE 2020 POUR LES NON-ÉLUS

CA-2020-12-342

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Conformément à la résolution 2019-04-071 portant sur les modalités de paiement des rémunérations prévues au règlement 166-2019 « Rémunération additionnelle pour participation à une commission, un comité, un organisme mandataire ou supramunicipal », le rapport, pour la période du 1^{er} juillet au 30 novembre 2020, soit ratifié;

QUE :

Le kilométrage effectué par les membres de comité et les représentants de la MRC pour assister à une réunion, durant la période 1^{er} juillet au 30 novembre 2020, soit remboursé tel que décrit au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément aux décisions antérieures;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à les payer et d'en charger les montants au compte de la MRC.

Adoptée.

5.1.5 APPROBATION DES FRAIS DE DÉPLACEMENT – COMITÉ ADMINISTRATIF – RÈGLEMENT NUMÉRO 166-2019 – PÉRIODE DU 1^{ER} JUILLET AU 30 NOVEMBRE 2020

CA-2020-12-343

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les frais de déplacement des membres du Comité administratif pour assister aux séances respectives dudit Comité, en référence à la période du 1^{er} juillet au 30 novembre 2020, soient remboursés tels que décrits au tableau joint à la présente résolution, et ce, conformément à l'article 2 du règlement 166-2019.

Adoptée.

5.1.6 PROCESSUS « VENTE POUR TAXES 2020 » - DÉPÔT DU RAPPORT SYNTHÈSE

Les membres prennent connaissance du rapport synthèse déposé dans le cahier des membres. Madame Roxanne Lauzon, directrice générale, en explique les principales composantes et informe les maires du déroulement de la journée de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes tenue le 15 octobre 2020 à Saint-André-Avellin.

5.1.7 RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (PG SOLUTIONS) POUR L'ANNÉE 2021

CA-2020-12-344



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU la proposition de la firme PG Solutions relative au contrat d'entretien et de soutien des applications pour les logiciels d'exploitation de la MRC de Papineau, au montant de 4 979 \$, excluant les taxes applicables;

ATTENDU la dépense associée à cette proposition est prévue au budget d'exploitation 2021 de la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte le renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications des logiciels d'exploitation avec la firme PG Solutions pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 et autorise la dépense associée audit contrat, au montant de 4 979 \$, excluant les taxes applicables, laquelle sera payée en un seul versement;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 414;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à payer ladite dépense et à signer la confirmation du contrat d'entretien et de soutien dudit logiciel pour l'année 2021.

Adoptée.

**5.1.8 OFFRES DE SERVICES – SERVICES JURIDIQUES POUR L'ANNÉE
2021 - AUTORISATION**

CA-2020-12-345

ATTENDU l'offre de services en droit municipal et en droit du travail soumise par la firme DHC en date du 10 novembre 2020 ;

ATTENDU l'offre de services en droit municipal et en droit du travail soumise par la firme Deveau Avocats – Outaouais en date du 26 novembre 2020;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent l'offre de services juridiques soumise par la firme Deveau Avocats, laquelle se décrit comme suit :

- Service offert : consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- Personnes autorisées à consulter : le Préfet, la secrétaire-trésorière et directrice générale et le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint;
- Durée du contrat : un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021;
- Coût forfaitaire : 1 250 \$, excluant les taxes applicables;
- Pour tous les autres mandats demandés : taux horaire variant de 185 \$ à 225 \$, en fonction de l'avocat attribué au dossier;

QUE :

La présente dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 12001 412;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution ainsi que mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.9 ADHÉSION ANNUELLE À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) - AUTORISATION

CA-2020-12-346

ATTENDU l'avis d'adhésion annuelle de la MRC soumise par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) le 22 octobre 2020, totalisant une somme de 934 \$, incluant les taxes applicables, représentant la cotisation annuelle basée sur la population;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale à défrayer les coûts concernant l'adhésion à l'UMQ au montant de 934 \$, incluant les taxes applicables, pour l'année 2021;

ET QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 13000 494.

Adoptée.

5.1.10 NON-RENOUVELLEMENT DES CONTRATS 707-101-1500, 707-101-1778 ET 401-133-1775 – GROUPE DL SOLUTIONS INFORMATIQUES

CA-2020-12-347

ATTENDU que le contrat de services de surveillance du réseau de télécommunication avec l'entreprise « Groupe DL Solutions Informatiques » est valide jusqu'au 31 décembre 2020 ;

ATTENDU que le contrat permet de supporter et de maintenir les installations physiques et logiques du réseau de télécommunication de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que la firme BC2 prépare présentement une entente de gestion entre la MRC de Papineau et Internet Papineau dans le cadre du projet « Papineau Numérique », lequel prévoira divers services, notamment en relation avec la surveillance du réseau de fibre optique ;

ATTENDU la proposition de Groupe DL Services Informatiques détaillée comme suit :

Support technique et logique (ordinateurs et serveurs)	10 296.00 \$
Support logique des commutateurs, 9-1-1, 24/7	14 161.20 \$

ATTENDU que des frais annuels estimés à 3 213 \$ sont non prévus à la proposition du Groupe DL Services Informatiques, lesquels sont inclus dans la proposition d'Internet Papineau ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU que l'archivage des données externes au montant de 1 440 \$ est non prévu à la proposition du Groupe DL Services Informatiques, lequel est inclus dans la proposition d'Internet Papineau ;
- ATTENDU la proposition reçue d'Internet Papineau pour effectuer le soutien informatique, laquelle inclut la surveillance des équipements 9-1-1, l'entretien et la gestion préventive des commutateurs et le support technique CAT (centre aide technique), au montant de 23 951.40 \$, excluant les taxes applicables ;
- ATTENDU que la proposition d'Internet Papineau est la plus avantageuse pour la MRC de Papineau ;
- ATTENDU que selon article 14.02 du contrat du Groupe DL Solutions Informatiques conclu avec la MRC de Papineau, une partie peut en tout temps mettre fin au contrat par l'envoi d'un avis écrit à cet effet ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'envoi d'un avis de non-renouvellement des contrats numéro 707-101-1500, 707-101-1778 et 401-133-1775, lesquels font référence aux contrats de surveillance des équipements 911, de l'entretien et de la gestion préventive des commutateurs et du support technique (CAT) » tel que précisé à l'article 14.02 du contrat conclu entre Groupe DL Solutions Informatiques et la MRC de Papineau ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

**5.1.11 OCTROI DE CONTRAT DE SURVEILLANCE 9-1-1, D'ENTRETIEN
FIRMWARE ET DU PARC INFORMATIQUE - AUTORISATION**

CA-2020-12-348

- ATTENDU que le contrat de services de surveillance du réseau de télécommunication avec l'entreprise « Groupe DL Solutions Informatiques » est valide jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- ATTENDU le projet « Papineau Numérique » phase 1 est présentement en développement, qu'Internet Papineau exploitera cet ajout au dit réseau pour offrir son service internet haute vitesse sur le territoire, et qu'à cet égard, une entente sera éventuellement conclue entre la MRC et Internet Papineau ;
- ATTENDU que la MRC de Papineau doit maintenir les équipements sous surveillance pendant la période de transition et d'intégration dudit projet au sein du réseau de fibre optique ;
- ATTENDU que la firme BC2 rédige présentement une entente de gestion entre la MRC de Papineau et Internet Papineau;
- ATTENDU l'offre de service de Groupe DL Solutions Informatique reçue le 8 novembre 2020 visant, notamment la surveillance des équipements 9-1-1, l'entretien et la gestion préventive des commutateurs et le support technique CAT (centre aide technique) ;

ATTENDU la proposition de Groupe DL Services Informatiques détaillée comme suit :

Support technique et logique (ordinateurs et serveurs)	10 296.00 \$
Support logique des commutateurs, 9-1-1, 24/7	14 161.20 \$

ATTENDU la proposition reçue d'Internet Papineau en relation avec un service de soutien informatique incluant la surveillance des équipements 9-1-1, l'entretien et la gestion préventive des commutateurs et le support technique CAT (centre aide technique), au montant de 23 951.40 \$, excluant les taxes applicables ;

ATTENDU que des frais annuels estimés à 3 213 \$ sont non prévus à la proposition du Groupe DL Services Informatiques, lesquels sont inclus dans la proposition d'Internet Papineau ;

ATTENDU que l'archivage des données externes au montant de 1 440 \$ est non prévu à la proposition du Groupe DL Services Informatiques, lequel est inclus dans la proposition d'Internet Papineau;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-12-347, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 2 décembre 2020, concernant l'avis de non-renouvellement du contrat avec l'entreprise Groupe DL Solutions Informatiques ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la proposition d'Internet Papineau au montant de 23 951.40 \$, excluant les taxes applicables, pour le service de soutien informatique incluant la surveillance des équipements 9-1-1, l'entretien et la gestion préventive des commutateurs et le support technique (CAT) ;

QUE

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC aux postes budgétaires 02 62400 412 et 02 65903 415;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.12 RENOUELEMENT DU PLAN DE GARANTIE PROLONGÉE POUR L'ENTRETIEN ANNUEL DU RÉSEAU DE TÉLÉPHONIE IP DE LA MRC DE PAPINEAU – CONTRAT AVEC SSP TÉLÉCOM INC.

CA-2020-12-349

ATTENDU la résolution numéro 2012-05-079, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 mai 2012, acceptant l'Entente intermunicipale sur le service de téléphonie IP à conclure avec dix-sept (17) municipalités du territoire de la MRC conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

ATTENDU la résolution numéro 2012-05-080, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 mai 2012, décrétant une dépense et un emprunt par le biais du règlement numéro 127-2012, pour la mise en place d'un réseau de téléphonie IP sur le territoire de la MRC;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

- ATTENDU la résolution numéro 2012-05-082, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 mai 2012, octroyant à l'entreprise SSP Télécom Inc. le contrat de fourniture et d'installation d'équipements de téléphonie IP de la MRC;
- ATTENDU qu'à l'intérieur du contrat conclu avec l'entreprise SSP Télécom Inc., un service d'entretien des équipements est prévu pour les vingt-quatre (24) premiers mois à compter de la réception définitive des équipements et de leur installation conformément à l'article 4.1 de l'appel d'offres numéro A-2012-02-002;
- ATTENDU qu'il y a lieu de maintenir le service d'entretien des équipements de téléphonie IP pour assurer la qualité et l'efficacité du service aux utilisateurs du réseau;
- ATTENDU l'offre de services d'entretien des équipements de téléphonie IP présentée par l'entreprise SSP Télécom Inc. d'une durée d'un (1) an;
- ATTENDU que le présent contrat se termine le 31 décembre 2020, et qu'il y a lieu de le renouveler pour la prochaine année ;

Il est proposé par M le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent la proposition de SSP Télécom Inc. pour le renouvellement du plan de garantie prolongée pour l'entretien annuel des équipements du réseau de téléphonie IP de la MRC, représentant un montant de 17 527.52 \$, excluant les taxes, pour une durée d'un (1) an soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

QUE :

La dépense associée soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021, au poste budgétaire numéro 02 66000 430;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer ledit contrat ainsi que tous les documents donnant effet à la présente décision et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.1.13 RENOUELEMENT DU CONTRAT « DIFFUSION DES MATRICES GRAPHIQUES 2021 » - GROUPE AZIMUT - AUTORISATION

CA-2020-12-350

- ATTENDU que le Groupe de géomatique Azimut a déposé une offre de services pour la diffusion des matrices graphiques numérisées de la MRC de Papineau sur Internet et en intranet le 26 octobre 2020;
- ATTENDU que le Groupe de géomatique Azimut diffuse depuis plusieurs années les informations relatives aux matrices graphiques numérisées des municipalités de la MRC de Papineau;
- ATTENDU que plusieurs municipalités dépendent du service intranet pour la consultation de leurs matrices graphiques;
- ATTENDU que la diffusion des matrices graphiques numérisées sur Internet permet aux professionnels du territoire et de l'extérieur ainsi qu'à la population de consulter les informations illustrées sur lesdites matrices;

- ATTENDU que l'outil du Groupe de géomatique Azimut est convivial (utilisation) et ne nécessite pas d'achat de logiciel par les municipalités;
- ATTENDU que l'outil du Groupe de géomatique Azimut permet de créer une fiche comprenant les détails publics du rôle d'évaluation et un croquis de la propriété à l'échelle désirée, et ce, sur une seule page;
- ATTENDU que les coûts pour l'hébergement des matrices graphiques numérisées (serveur) ainsi que l'utilisation du logiciel de diffusion « GOnet 6 » sont inclus dans la proposition;
- ATTENDU que l'outil de diffusion du Groupe de géomatique Azimut offre des avantages considérables pour le Service de l'aménagement du territoire de la MRC de Papineau en ce qui a trait à la diffusion des cartes produites par ce dernier;
- ATTENDU que le Groupe de géomatique Azimut a déposé une offre de services au montant de 23 304.00 \$, excluant les taxes applicables, pour la diffusion et la mise à jour de la matrice graphique;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la proposition du Groupe de géomatique Azimut pour la diffusion des matrices graphiques numérisées sur Internet et en intranet au montant de 23 304.00 \$, excluant les taxes applicables, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021;

QUE :

La présente dépense soit et autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 au poste budgétaire 02 15000 410 de la MRC;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés pour signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

5.2 Ressources humaines

5.2.1 DÉPÔT DE LA BANQUE DE TEMPS DES EMPLOYÉS EN DATE DU 24 NOVEMBRE 2020

Les membres prennent connaissance du document contenant les banques de temps des employés de la MRC de Papineau en date du 24 novembre 2020.

5.2.2 FIN DE LA PÉRIODE DE PROBATION DE L'INSPECTEUR EN PRÉVENTION DES INCENDIES CONFORMÉMENT À LA CONVENTION COLLECTIVE DE LA MRC DE PAPINEAU ET DE L'ENTENTE CONCLUE

CA-2020-12-351

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-02-054, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 5 février 2020, autorisant l'embauche de monsieur Joshua Boulé à titre d'inspecteur en prévention des incendies au sein de la MRC de Papineau ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

ATTENDU qu'en vertu de l'article 3.14 de la convention collective de travail, la période d'essai est de 910 heures travaillées et que la date de début d'emploi est le 2 mars 2020 ;

ATTENDU que suite à la pandémie COVID-19, une entente de prolongation de la période d'essai est intervenue entre les parties le 5 octobre 2020 prolongeant celle-ci au 16 décembre 2020 ;

ATTENDU que le coordonnateur à la Sécurité publique a procédé à l'évaluation de rendement de l'inspecteur en prévention des incendies et a soumis sa recommandation en conséquence ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif entérine la recommandation de la direction générale et met fin au contrat de travail de monsieur Joshua Boulé, inspecteur en prévention incendie conformément à la convention collective de la MRC de Papineau;

ET QUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente décision.

Adoptée.

5.2.3 SÉMINAIRE DE FORMATION « HABILITÉS POLITIQUES EN GESTION EN SÉCURITÉ INCENDIE » PRÉVUE LE 11 DÉCEMBRE 2020 - AUTORISATION

CA-2020-12-352

ATTENDU que l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) organise un séminaire d'une journée sur les habiletés politiques en gestion sur la sécurité incendie ;

ATTENDU qu'il est pertinent que le coordonnateur à la sécurité publique participe à une telle formation afin de bonifier ses connaissances et ses compétences dans le cadre de ses fonctions ;

ATTENDU que conformément à la Politique en gestion des ressources humaines de la MRC, cette dernière reconnaît l'importance d'assurer le perfectionnement professionnel de ses employés ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE

Le Comité administratif de la MRC Papineau autorise monsieur Éric Lacasse, coordonnateur à la sécurité publique, à participer au séminaire intitulé « Habiletés politiques en gestion de la sécurité incendie » offert par l'Association des chefs en sécurité incendie le 11 décembre 2020 à Val-des-Monts ;

QUE :

Les frais d'inscription, de séjour et de transport, le cas échéant, soient et sont remboursables sur présentation de pièces justificatives et financés à même le budget d'exploitation 2020 au poste budgétaire numéro 02 22000 454 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.



Adoptée.

5.2.4 PROPOSITION D'UNE ACTIVITÉ POUR L'ÉQUIPE DE LA MRC DE PAPINEAU LE 10 DÉCEMBRE 2020 – DÉPÔT D'UNE OFFRE DE SERVICES – AUTORISATION BUDGÉTAIRE

CA-2020-12-353

ATTENDU la pandémie COVID-19 et les divers arrêtés ministériels émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec concernant les mesures à mettre en place en lien avec cette pandémie ;

ATTENDU les mesures mises en place par la MRC de Papineau en réaction à ladite pandémie, notamment en ce qui a trait aux ressources humaines, aux instances ainsi qu'à la clientèle de la MRC ;

ATTENDU qu'en fonction des mesures mises en place et la zone d'alerte établi pour le territoire de la MRC de Papineau, il est impossible d'organiser et de tenir une activité de Noël avec les employés de la MRC conformément aux années antérieures ;

ATTENDU la proposition soumise par la direction générale concernant l'organisation et la tenue d'une formation virtuelle sous la forme « TEAM BUILDING » pour les employés de la MRC de Papineau le 10 décembre prochain ;

ATTENDU l'offre de services transmise le 27 novembre 2020 par la firme Altifica ressources humaines appliquées concernant l'organisation et la tenue d'une formation virtuelle sous la forme « TEAM BUILDING » ;

ATTENDU que ce type d'activité est admissible à une subvention de Services Québec dans le cadre de la mesure de formation (50%) ;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la proposition soumise par la direction générale visant l'organisation et la tenue d'une formation virtuelle sous la forme « TEAM BUILDING » le 10 décembre prochain;

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent l'offre de services transmise par la firme Altifica ressources humaines appliquées et autorise la dépense associée à l'offre de services, laquelle représentant un montant de 1 800 \$, excluant les taxes ;

QUE :

Ladite dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 11000 493 ;

QU' :

Une demande d'aide financière soit soumise à Services Québec dans le cadre de la mesure de formation en fonction de l'offre de services transmise par la firme Altifica ressources humaines appliquées ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est autorisée à signer les documents donnant effet à la présente résolution et mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

5.3 Ressources matérielles

5.3.1 DÉPLACEMENT DE LA FIBRE – NOUVELLE CASERNE DE POMPIERS À SAINT-ANDRÉ-AVELLIN – ESTIMATION DE L'ENTREPRISE C3F TÉLÉCOM INC.

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 9 décembre prochain à 9h.

5.3.2 ACHAT D'UNE IMPRIMANTE POUR L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL - RATIFICATION

CA-2020-12-354

ATTENDU que l'agent de développement social ne dispose pas d'imprimante lorsqu'elle travaille à la maison puisque celle qu'elle détenait ne fonctionne plus ;

ATTENDU qu'une imprimante à la maison favorisera l'efficacité du travail accompli lors d'impression de divers documents en relation avec ses fonctions (contrats, ententes, lettres, etc.) ;

ATTENDU que l'imprimante a été achetée à l'Imprimerie Papineau au montant de 299.99 \$, excluant les taxes ;

ATTENDU que la Politique d'achat de la MRC de Papineau accorde une priorité à l'achat local;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie l'achat d'une imprimante pour l'agent de développement social auprès de l'entreprise Imprimerie Papineau au montant de 299.99\$, excluant les taxes ;

QUE :

Ladite dépense soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 02 65903 414 ;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision.

Adoptée.

Monsieur Luc Desjardins, maire de la Municipalité de Ripon se joint à la présente séance. Il est 14h.

5.4 Évaluation foncière

5.4.1 EXAMEN DU RÔLE D'ÉVALUATION (FACULTATIF ET OBLIGATOIRE) 2021-2022-2023 DES MUNICIPALITÉS CONCERNÉES - RECOMMANDATION

CA-2020-12-355

ATTENDU la résolution numéro 2020-08-146, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 19 août 2020, octroyant le contrat de services professionnels en évaluation foncière 2021-2024 à la firme Servitech Inc.;

ATTENDU que le rôle triennal d'évaluation foncière 2022-2023-2024 des Municipalités de Bowman, de Lac-des-Plages, de Namur, de Plaisance, de Ripon et de Val-des-Bois a été évalué par la firme Servitech Inc. Une recommandation leur a été soumise quant à l'équilibration facultative de ce dernier;

ATTENDU les décisions prises par lesdites municipalités, par voie de résolution, quant à la reconduction de leur rôle ou l'équilibration de ce dernier;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires de mandater la firme Servitech Inc. pour réaliser l'équilibration du rôle d'évaluation 2022-2023-2024 des Municipalités de Lac-des-Plages, de Namur et de Val-des-Bois conditionnellement à l'obtention des extraits de résolution desdites municipalités confirmant leur décision à cet égard;

QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 16 décembre 2020;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

c.c. Monsieur Stéphane Roy, É.A., directeur du département d'équilibration, Servitech Inc.

6. GESTION STRATÉGIQUE

6.1 Organisation de la MRC

6.1.1 PANDÉMIE COVID-19 – MESURES MISES EN PLACE AUPRÈS DES RESSOURCES HUMAINES DE LA MRC

CA-2020-12-356

ATTENDU la pandémie COVID-19 et les divers arrêtés ministériels émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec concernant les mesures à mettre en place en lien avec cette pandémie ;

ATTENDU les mesures mises en place par la MRC de Papineau en réaction à ladite pandémie, notamment en ce qui a trait aux ressources humaines, aux instances ainsi qu'à la clientèle de la MRC ;

ATTENDU que suite à l'annonce du gouvernement du Québec sur la période des fêtes 2020, il est nécessaire d'adopter les mesures adaptées aux directives émises par le gouvernement ;

ATTENDU la proposition de mesures déposée par la direction générale dans le cadre de la présente séance en relation avec la période des fêtes 2020 ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le Comité administratif accepte la proposition de mesures déposée par la direction générale en lien avec la période des fêtes 2020 conformément aux directives émises par la Direction nationale de la Santé publique à cet égard;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

**6.1.2 BUDGET 2021 DE LA MRC DE PAPINEAU – SUIVIS DES DISCUSSIONS
TENUES LORS DE LA SÉANCE DU TRAVAIL DU CONSEIL DES
MAIRES LE 18 NOVEMBRE 2020 - DISCUSSION**

Les membres discutent sur le surplus budgétaire 2020 de la MRC de Papineau. Ils conviennent que la directrice générale dépose un tableau contenant les diverses options sur la gestion du surplus lors d'une séance ultérieure du Comité administratif.

**6.1.3 BILAN SUR LES PRIORITÉS 2020 DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET
IDENTIFICATION DES PRIORITÉS 2021 - DISCUSSIONS**

Les membres prennent connaissance du bilan concernant les priorités 2020 du Comité administratif déposé dans le cadre de la présente séance. Une proposition sur les priorités 2021 est déposée par la directrice générale pour fins de discussions. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Comité administratif prévue en janvier 2021.

**6.1.4 RÉVISION DE LA POLITIQUE D'ACHAT DE LA MRC DE PAPINEAU –
DÉPÔT DU PROJET PROPOSÉ**

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 9 décembre prochain à 9h.

**6.1.5 PROGRAMME RÉNORÉGION – BUDGET AUTORISÉ POUR L'ANNÉE
2020-2021 PAR LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) –
CONTRIBUTION ADDITIONNELLE RECOMMANDÉE PAR
L'INSPECTEUR ACCRÉDITÉ**

CA-2020-12-357

ATTENDU que la MRC de Papineau assure la gestion et la livraison du programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec (SHQ) sur son territoire, conformément à l'entente de services conclue avec cette dernière (résolution numéro 2015-12-237);

ATTENDU que le budget annuel alloué par la SHQ pour les projets admissibles au programme RénoRégion est de 216 000 \$, et ce, pour l'année 2020-2021;

ATTENDU qu'à l'heure actuelle, le budget accordé par la SHQ pour l'année 2020-2021, en relation avec le programme RénoRégion, sera épuisé sous peu selon les prévisions de l'inspecteur accrédité de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif de la MRC demande à la Société d'habitation du Québec (SHQ) de bonifier le budget autorisé dans le cadre du programme

RénoRégion d'un montant additionnel de 150 000 \$ afin de répondre aux besoins exprimés sur son territoire;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision auprès de la SHQ.

Adoptée.

6.2 Développement du milieu

6.2.1 PLAN D'ACTION GOUVERNEMENT POUR L'INCLUSION ÉCONOMIQUE ET LA PARTICIPATION SOCIALE (PAGIÉPS) – MESURE 13.1 – AUGMENTER LE SOUTIEN AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE – ACCEPTATION DU RÔLE D'ORGANISME FIDUCIAIRE

CA-2020-12-358

ATTENDU la mesure 13.1 du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIÉPS) visant à augmenter le soutien aux activités en matière de sécurité alimentaire ;

ATTENDU que cette mesure est gérée par les Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) à la grandeur du Québec ;

ATTENDU la volonté du CISSS de l'Outaouais de soutenir les comités de sécurité alimentaire des Tables de développement social locales par le biais de cette mesure ;

ATTENDU qu'un montant de 78 840 \$ est réservé pour la mise en œuvre du plan d'action du comité sécurité alimentaire de la Table de développement social Papineau et que l'entente couvre la période du 1^e avril 2020 au 31 mars 2023 ;

ATTENDU que la Table de développement social Papineau n'est pas une entité légalement constituée et qu'à cet égard, il est requis d'identifier un organisme fiduciaire ;

Il est proposé par M. le conseiller Gilles Tremblay
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'accepter le rôle d'organisme fiduciaire dans le cadre de la mesure 13.1 du PAGIÉPS afin de permettre à la Table de développement social Papineau de bénéficier d'une subvention dédiée à la sécurité alimentaire ;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser la signature de l'entente spécifique avec le CISSS de l'Outaouais dans le cadre de la mesure 13.1 du PAGIÉPS;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 16 décembre prochain pour considération.

Adoptée.

6.2.2.1 CLUB DE CURLING DE THURSO – ORGANISATION ET TENUE DE LA SAISON – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

CA-2020-12-359

ATTENDU le Club de curling de Thurso organise une activité annuelle d'autofinancement intitulé : « La Classique Jules Biron » ;

ATTENDU que cette activité permet au Club d'obtenir le financement nécessaire pour l'organisation et la tenue de sa saison ;

ATTENDU l'annulation de l'activité annuelle d'autofinancement en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 ;

ATTENDU que les mesures sanitaires à appliquer dans le cadre de la pandémie COVID-19 occasionne des dépenses additionnelles pour le Club de curling de Thurso ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif octroie, en raison des conséquences dues à la pandémie du COVID-19, une aide financière exceptionnelle, maximale et non récurrente, de 1 500 \$ au Club de Curling de Thurso pour l'organisation et la tenue de la saison 2020-2021;

QUE :

L'aide financière accordée soit et est autorisée et financée à même le Fonds d'urgence COVID-19 de la MRC de Papineau (FRR volet 2) au poste budgétaire numéro 02 62202 993;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.2.2.2 MARATHON CANADIAN DE SKI – ÉVÉNEMENT 2021 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Le sujet est reporté à la séance ajournée du Comité administratif prévue le 9 décembre prochain à 9h.

Monsieur Gilles Tremblay, maire de la Municipalité de Chénéville quitte la présente séance. Il est 15h30. Le quorum est maintenu.

6.3 Développement économique

6.3.1 PACTE D'AMITIÉ – ENTENTE AVEC GARDE-RIVIÈRE DE L'OUTAOUAIS – 2021-2022

CA-2020-12-360

ATTENDU que dans le cadre de la rencontre d'amitié tenue le 25 septembre 2018, les préfets et le président des territoires concernés ont convenu de former un comité, lequel est mandaté pour développer des projets communs découlant du Pacte d'amitié;

ATTENDU que Garde-Rivière de l'Outaouais est l'organisme qui a été mandaté pour réaliser le projet « Nettoyage des berges du bassin versant des Outaouais » en 2019 par les partenaires du Pacte d'Amitié;

ATTENDU que Garde-Rivière de l'Outaouais a appris en septembre dernier, qu'il recevra une subvention de 70 000\$ sur trois (3) ans du programme Eco-Action d'Environnement Canada pour la réalisation du projet « Nettoyage des berges du bassin versant des Outaouais » issu du Pacte d'Amitié;

ATTENDU que pour bénéficier de cette aide financière, la MRC de Papineau doit confirmer son intérêt à poursuivre son implication dans le cadre du projet « Nettoyage des berges du bassin versant des Outaouais » pour les années 2021 et 2022, ce qui représente un investissement de 6 666.67\$ par année pour la MRC de Papineau;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE:

Les membres du Comité administratif autorise l'adhésion de la MRC de Papineau à la proposition de Garde-Rivière de l'Outaouais pour les années 2021 et 2022, au montant de 6 666.67\$ par année pendant deux (2) ans;

QUE :

Les membres du Comité administratif de la MRC de Papineau autorise que ladite dépense soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 et 2022 de la MRC de Papineau au poste budgétaire numéro 26 2008 995;

ET QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.2 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » - ÉTAT DE SITUATION ET SUIVIS

Madame Roxanne lauzon, directrice générale, informe les membres sur l'évolution du projet Papineau Numérique phase 1 à partir du document déposé dans le cadre de la présente séance.

6.3.2.1 PROJET « PAPINEAU NUMÉRIQUE » PHASE 1 – FACTURES MENSUELLES DE BC2 TACTIQUE - RATIFICATION

CA-2020-12-361

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante ;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet Fibre à la maison a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés ;

ATTENDU que le déploiement d'un tel projet nécessite une expertise spécifique dans la gestion de ce dernier (bureau de projet) ;

ATTENDU que le mandat d'un bureau de projet consiste à assurer l'administration et la supervision du projet, notamment quant au budget prévu, au respect



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

des échéanciers et à la reddition de comptes auprès des instances gouvernementales ;

ATTENDU la résolution numéro 2019-12-244, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 décembre 2019, octroyant le contrat de services professionnels visant la gestion du projet « Papineau Numérique » (bureau de projet) dans le cadre du développement du réseau de fibre optique de la MRC de Papineau à la firme BC2 tactique, le tout en conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la MRC et le document d'appel d'offres numéro AP-2019-08-004 ;

ATTENDU le règlement numéro 169-2020, adopté lors de la séance du Conseil des maires tenue le 18 mars 2020, déléguant des pouvoirs au Comité administratif dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », phase I ;

ATTENDU la facture numéro 002000 datée du 1er avril 2020, de la firme BC2 Tactique inc., représentant un montant de 65 346.76\$, incluant les taxes applicables, concernant les interventions réalisées au mois de mars 2020 ;

ATTENDU la facture numéro 002036 datée du 31 juillet 2020, de la firme BC2 Tactique inc., représentant un montant de 57 280.07\$, incluant les taxes applicables, concernant les interventions réalisées au mois de juillet 2020 ;

ATTENDU la facture numéro 002038 datée du 3 septembre 2020, de la firme BC2 Tactique inc., représentant un montant de 13 125.00\$, incluant les taxes applicables, concernant les interventions réalisées au mois d'août 2020 pour l'aménagement des sites intérieurs actifs ;

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif ratifie le paiement des factures numéro 002000, 002036 et 002038 de la firme BC2 Tactique inc, représentant une somme totale de 135 751.83 \$, incluant les taxes applicables, pour couvrir les honoraires associés aux interventions réalisées dans le cadre de la réalisation du projet « Papineau Numérique », phase I ;

QUE :

La dépense soit et est financée à même le budget d'exploitation 2020 de la MRC au poste budgétaire numéro 23 07000 300;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

**6.3.2.2 FONDS À LARGE BANDE UNIVERSELLE – PRÉPARATION DE LA
DEMANDE DE SUBVENTION – OCTROI D'UN CONTRAT
D'ACCOMPAGNEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS EN
INGÉNIERIE**

CA-2020-12-362

ATTENDU la résolution numéro 2005-02-26, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 16 février 2005, déclarant la compétence de la MRC relativement à l'implantation, l'exploitation et l'utilisation d'un réseau de télécommunications à large bande passante;

ATTENDU que la demande d'aide financière dans le cadre du programme fédéral « Brancher pour innover » et du programme provincial « Québec branché » déposée pour le projet « Papineau Numérique » a été acceptée et les protocoles d'entente ont été signés;

ATTENDU la résolution numéro CA-2020-01-019, adoptée lors de la séance du Comité administratif tenue le 8 janvier 2020, relative à l'octroi d'un contrat de services à monsieur David Pineault à titre de consultant externe pour la préparation et le dépôt de la demande de subvention liée au déploiement de la phase II du réseau collectif de fibre optique, et ce, sur une base horaire pour un maximum de 15 000 \$;

ATTENDU que le Gouvernement fédéral a annoncé le 10 novembre 2020 le Fonds pour la large bande universelle, lequel vise à soutenir des projets de services Internet haute vitesse à travers le Canada et financer des projets d'infrastructure à large bande qui permettront aux communautés rurales et éloignées d'accéder à des services Internet d'une vitesse minimale de 50/10 Mégabits par seconde (Mbps) ;

ATTENDU l'offre de services soumise le 20 novembre 2020 par la firme Genicom visant à fournir des services professionnels en ingénierie en lien avec la demande d'aide financière à déposer dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle visant le déploiement du réseau de fibre optique de la MRC;

Il est proposé par M. le conseiller Alain Gamache
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte l'offre de services de la firme Genicom visant à fournir des services professionnels en ingénierie en lien avec la demande d'aide financière à déposer dans le cadre du Fonds pour la large bande universelle visant le déploiement du réseau collectif de fibre optique de la MRC;

QUE :

Les dépenses associées à ladite offre soient et sont autorisées pour une somme maximale de 15 000 \$ et financées à même le budget d'exploitation de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62400 680;

QUE :

Le Préfet et la secrétaire-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution;

ET QUE :

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente résolution.

Adoptée.

6.4 Aménagement, ressources naturelles et environnement

6.4.1 ADHÉSION AU FOND DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ - RECOMMANDATION

CA-2020-12-363

ATTENDU que la MRC de Papineau a un rôle important à jouer dans la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la conservation, la restauration et la mise en valeur des milieux naturels sur son territoire;

ATTENDU que la Société pour la nature et les parcs (SNAP Québec) et la Fondation de la faune du Québec (FFQ) ont mis sur pied un Fonds des municipalités



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

pour la biodiversité (Fonds MB), lequel est mis à la disposition des municipalités ou villes afin de développer des projets de protection de la biodiversité;

ATTENDU les missions de la SNAP Québec et de la FFQ qui sont respectivement la protection des milieux naturels ainsi que la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats;

ATTENDU que chaque Fonds MB est destiné à recevoir des contributions en argent et à les réserver exclusivement pour soutenir la réalisation de projets conformes au mandat de la FFQ et à des projets soumis par la MRC détentrice de ce Fonds MB;

ATTENDU que la FFQ s'engage à contribuer, pour les années 2020 à 2022 inclusivement, au Fonds MB/MRC de Papineau selon l'une ou l'autre des modalités suivantes :

1. Pour chaque dollar de contribution versé par la MRC de Papineau :
 - un montant équivalent à 7 % de la contribution de la MRC sera prélevé pour alimenter le Plan Nous (volet 3);
 - un montant équivalent à 8 % de la contribution de la MRC sera prélevé pour la gestion du Fonds MB/MRC de Papineau par la FFQ ;
2. Pour chaque dollar de contribution versé par la MRC de Papineau, la FFQ et ses partenaires verseront au Fonds MB/MRC de Papineau un montant se situant entre 90 % et 105 % selon les années et dans le respect des octrois gouvernementaux. La contrepartie est ainsi calculée chaque année selon les paramètres applicables;

ATTENDU que le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est autorisé à octroyer à la FFQ une subvention d'un montant maximal de 1 875 000 \$, soit un montant maximal de 625 000 \$ au cours de chacun des exercices financiers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, pour le Fonds MB; lesquels fonds seront répartis entre les municipalités adhérentes pour un maximum de 1 \$ par ménage que compte ladite municipalité ou ville;

ATTENDU que l'ensemble des Fonds MB est créé en vertu d'entente entre des municipalités ou des villes et la FFQ et est destiné au développement de projets de protection des milieux naturels et de lutte aux changements climatiques ;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'adhérer à la création d'un fonds dédié à la FFQ selon les termes de l'Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié liant la FFQ et la MRC de Papineau;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires de consentir à y verser l'équivalent de 1 \$ par ménage par année au cours de chacun des exercices financiers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 du fonds MB;

QUE :

Le Comité administratif recommande au Conseil des maires d'autoriser l'utilisation du montant ou une partie du montant déposé dans le Fonds pour le financement des projets de conservation de milieux naturels et de lutte aux

changements climatiques, projets qui seront préalablement développés en collaboration avec la FFQ;

QUE :

Pour l'exercice financier 2020-2021 du fonds MB, la dépense soit autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2021 de la MRC au poste budgétaire numéro 02 62600 999;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 16 décembre prochain pour considération.

Adoptée.

6.5 Sécurité publique (incluant sécurité incendie et civile)

6.5.1 DEMANDE DU COORDONNATEUR À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les membres prennent connaissance du sommaire des demandes du Coordonnateur en sécurité publique déposé dans le cahier des membres. Suite aux échanges et discussions, il est convenu que la direction générale est mandatée pour la préparation d'un addenda au contrat de travail et que ce dernier soit déposé à une séance ultérieure du Comité administratif pour considération.

6.5.2 PROJET « GUIDE DU CITOYEN » - INITIATIVE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – SUIVI À LA RENCONTRE TENUE LE 25 NOVEMBRE 2020

Suite à une présentation du projet « Guide du citoyen » auprès des membres du Comité administratif, ceux-ci demandent à ce que le sujet soit traité à la Commission de la Sécurité publique, prévue le 9 février 2021 pour recommandation.

6.6 Transport

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

7. CORRESPONDANCE

Aucun sujet n'est inscrit à l'ordre du jour pour ce point.

8. DIVERSES DEMANDES D'APPUI

8.1 AGRANDISSEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-CŒUR DE MARIE DE RIPON ET CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE À PAPINEAUVILLE – APPUI À DEUX PROJETS PRIORITAIRES POUR LA RÉGION DE LA MRC DE PAPINEAU – MUNICIPALITÉ DE PAPINEAUVILLE

Le sujet sera déposé lors de la séance du Conseil des maires prévue le 16 décembre prochain.

8.2 COMPLEXITÉ DE LA PRÉPARATION DE LA REDDITION DE COMPTE – MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS

Le sujet sera déposé lors de la séance du Conseil des maires prévue le 16 décembre prochain.

8.3 SOUTIEN AUX PROPRIÉTAIRES DE RELAIS DE MOTONEIGE – MRC DE MÉKINAC



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le sujet sera déposé lors de la séance du Conseil des maires prévue le 16 décembre prochain.

8.4 DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – BUDGET ALLOUÉ AUX ACTIVITÉS DE PRÉVENTION ET DE PATROUILLES NAUTIQUES – MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

Le Comité administratif n'autorise aucun suivi à la demande.

9. CALENDRIER DES RENCONTRES

9.1 DÉPÔT DU CALENDRIER DES RENCONTRES DE DÉCEMBRE 2020

Les membres du Comité administratif prennent connaissance du calendrier des rencontres du mois de décembre 2020.

9.2 DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE PRÉVUE LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES PRÉVUE LE 16 DÉCEMBRE 2020

Aucune présentation n'est prévue lors de la séance du Conseil des maires prévue le 16 décembre prochain.

10. SUJETS DIVERS

10.1 PLAN DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DE LA RIVIÈRE PETITE-NATION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR COMPLÉTER LE DIAGNOSTIC RÉALISÉ EN 2016

Le sujet sera traité lors de la séance ajournée du Comité administratif prévue le 9 décembre prochain à 9h.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS ET PROPOS DES MEMBRES

Aucun sujet n'est discuté dans le cadre de la présente séance.

12. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA-2020-12-364

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est ajournée jusqu'au 9 décembre à 9h.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif



Benoit Lauzon, Préfet